



TROUVER DU TRAVAIL : mode d'emploi

Le marché de l'emploi peut sembler difficile d'accès quand on est atteint d'une maladie neuromusculaire. Il existe des dispositifs spécifiques pour vous accompagner. Suivez le guide !

Caroline Boudet

LA RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ (RQTH)

La RQTH se demande dès l'âge de 16 ans, « notamment pour effectuer des stages durant ses études », souligne Fatima Khallouk, chargée de mission santé et citoyenneté à l'AFM-Téléthon. Délivrée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), elle permet d'accéder à des dispositifs spécifiques. La RQTH n'est pas obligatoire, mais donne notamment accès aux services de Cap emploi, l'opérateur public spécialisé dans la recherche d'emploi des personnes en situation de handicap. « On choisit de l'inscrire ou pas sur son CV, c'est libre », précise Hervé Varin, le directeur du Service Régional Normandie de l'AFM-Téléthon. Elle permet aussi, grâce aux prestations d'appui spécifique, financées par l'Agefiph (privé) ou le Fiphfp (public), d'être aidé pour aménager son poste de travail. La RQTH donne aussi accès à l'emploi accompagné, un dispositif récent qui donne droit à un soutien médico-social dans la recherche et le maintien dans l'emploi.

DES STRUCTURES SPÉCIFIQUES POUR TROUVER UN TRAVAIL

Il faut s'inscrire en parallèle à Pôle emploi qui peut orienter vers Cap emploi ou proposer des stages et des formations. Pensez aussi aux Missions locales pour les 16 à 25 ans. Certains sites internet, forums pour l'emploi, cabinets de recrutement sont spécialisés dans l'emploi pour les personnes en situation de handicap. Ces structures sont en contact avec

les entreprises qui cherchent à recruter. De même, les grands groupes disposent tous de référents handicap. Enfin, rappelle Séverine Charbonneau, Référente Parcours de Santé en Normandie, « les collectivités territoriales, communes, départements, régions » sont aussi des employeurs engagés.

TRAVAIL ADAPTÉ ET MILIEU PROTÉGÉ : UNE PISTE À EXPLORER

Ne vous fermez pas de portes en excluant les Esat (Établissement et service d'aide par le travail). « Ils ont peut-être une image négative dans le grand public : milieu fermé, travail répétitif... Ce n'est plus le cas ! Les activités de travail sont diversifiées, et adaptées à chacun », précise Hervé Varin. Pensez aussi aux Entreprises adaptées, qui emploient au moins 80 % de salariés en situation de handicap dans leurs effectifs.



© AFM-Téléthon/Thomas Liang



© AFM-Téléthon/Thomas Liang



Je suis passée
par là



© AFP/Théâtre/Thomas Lang

Je travaille dans une PME depuis 2009. J'ai été embauchée après un BTS assistante de gestion et une licence de ressources humaines en contrat de professionnalisation. À la fin de mes études, j'ai envoyé mon CV à un cabinet de recrutement pour travailleurs en situation de handicap. Ils m'ont reçue et, une semaine après, j'avais un entretien d'embauche dans l'entreprise où je travaille actuellement. J'ai terminé mon contrat de professionnalisation et, le lendemain, j'étais embauchée en CDI ! Passer par un cabinet spécialisé m'a évité d'envoyer des dizaines de CV. J'avais demandé la RQTH et je l'ai mentionnée sur mon CV. Il était évident pour moi de ne pas cacher ma maladie. De toute façon, elle se verrait ! En plus, elle évolue, ce qui nécessite des aménagements. Grâce à ce cabinet de recrutement, il n'y a pas eu de surprise pour mon entreprise. Un ergothérapeute est venu dans les locaux pour indiquer comment aménager

mon poste de travail. Comme j'étais auparavant en contrat pro dans une autre entreprise, le matériel m'a suivie, après négociation. Le poste de travail était donc aménagé à mon arrivée : une souris ergonomique pour éviter les tendinites, un ascenseur (à l'extérieur, je me déplace en fauteuil), des toilettes accessibles... Depuis, j'ai aussi une chaise de bureau avec « lift » (réglage en hauteur) pour me lever plus facilement. Au début, je ne parlais pas beaucoup de ma maladie. Avec le temps, j'ai expliqué mes difficultés à mes collègues, ça s'est fait naturellement. Parfois, l'ouverture du courrier me réveille une tendinite, j'en parle et ils s'en chargent à ma place. J'étais la première salariée en situation de handicap, aujourd'hui nous sommes quatre.

Si j'ai un conseil à donner, c'est de s'accepter tel qu'on est. On a des difficultés, inutile de les minimiser ou de les taire, car si on n'est pas bien à son poste de travail, on ne pourra pas faire du bon travail. •



**RENCONTRE
AVEC VIRGINIE,
31 ANS,
ATTEINTE
D'AMYOTROPHIE
SPINALE,
ASSISTANTE
COMPTABLE
DANS LES HAUTS-
DE-FRANCE.
ELLE A SIGNÉ
SON CONTRAT
DE TRAVAIL
À L'ISSUE DE
SES ÉTUDES.**